

2010/2803 - Participation de la Ville de Lyon à la constitution du "Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) - Maison de la Veille Sociale" - Autorisation de signature du document contractuel constitutif du G.I.P., et désignation des représentants de la collectivité au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de ce même G.I.P. (Direction de l'Action Sociale -)

Rapporteur : Mme GUILLAUME Sylvie

M. LE MAIRE : A cette même séance, vous aurez à vous prononcer sur la création du GIP - Maison de la Veille sociale.

Pour lui permettre de fonctionner au plus tôt, je vous propose de désigner dès à présent, les 7 représentants de la Ville de Lyon qui siègeront en Assemblée Générale dont 2 siègeront également au Conseil d'Administration.

A titre indicatif, il sera proposé au Conseil d'Administration du CCAS, les candidatures de MM. Pierre Hémon, Dominique Bolliet et Pierre Delacroix pour siéger en leur qualité d'administrateur du CCAS.

Je vous propose donc, pour représenter la Ville de Lyon les candidatures de :

- Sylvie Guillaume
- Martine Roure
- Nicole Gay
- Sandrine Frih
- Gilles Vesco
- Inès de Lavernée
- Jean-Jacques David

pour siéger en Assemblée Générale et Sylvie Guillaume et Martine Roure pour siéger également au Conseil d'Administration.

Y a t-il d'autres candidatures ?

Les candidatures sont adoptées.

Mme GUILLAUME Sylvie, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, chers Collègues, la notion du « droit » à l'hébergement a fait son chemin dans les mentalités depuis quelques années, ce qui constitue une nette avancée, mais être en mesure de le concrétiser est une autre affaire.

C'est ce que la Ville de Lyon et ses partenaires institutionnels et associatifs s'appliquent à faire au quotidien, malgré la tension de plus en plus forte entre l'offre et la demande de logement social et de l'hébergement d'urgence.

Depuis 2007, le Plan d'action renforcé pour les sans abri et la mise en place du DALO ont créé de nouveaux droits. Ils ont permis d'instituer le principe de continuité d'hébergement, qui implique qu'une personne peut rester en hébergement d'urgence, jusqu'à ce qu'une alternative adaptée lui soit proposée.

On connaît malheureusement toutes les difficultés d'application de la création de ces droits : que ce soit pour les capacités d'hébergement d'urgence et pour le logement social. La situation est en effet de plus en plus difficile –Mme Guillaume le sait mieux que quiconque : nous avons un 115 saturé tous les soirs, 21.000 demandeurs de logements sociaux uniquement sur Lyon. Un nombre de recours en DALO qui a triplé en un an.

Face à cela, les capacités d'hébergement augmentent dans notre agglomération : près de 25 % entre 2006 et 2009 et en créant cette structure qui mutualise les offres d'hébergement et la réalisation des diagnostics sociaux des 35 structures d'hébergement du Rhône, le progrès, là aussi est réel.

Cette structure est donc emblématique de l'action de la Ville de Lyon sur la veille sociale. Un domaine sur lequel elle montre son volontarisme, notamment pour l'hébergement d'urgence.

Je rappellerai tout d'abord que la Ville met à disposition des locaux et des terrains pour les associations comme Entretemps, Habitat et Humanisme et bien entendu le Foyer Notre Dame des Sans Abri.

Elle assure un financement à hauteur de 315.000 € pour ces structures en 2009.

La Maison de la Veille sociale renforce donc aujourd'hui son assise juridique en constituant un Groupement d'Intérêt Public. Elle aura pour mission d'assurer la fluidité du parcours d'insertion : de l'hébergement d'urgence au logement autonome.

La première étape, celle qui a été expérimentée depuis 2008, est la mise en commun de l'offre d'hébergement, qui doit permettre une plus grande efficacité et une meilleure rotation des places.

Cette fluidification est une priorité pour le parcours d'accès à un logement qui est malheureusement engorgé. En effet, 37 % du public accueilli en centre d'hébergement l'est depuis plus de deux ans. La durée moyenne du séjour en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale est de 357 jours environ.

L'autre enjeu de taille sera la construction du parcours entre l'hébergement d'urgence et l'intégration au logement social. Là aussi, la Ville de Lyon a réalisé des efforts considérables dans ce domaine, avec un

objectif triennal de 1.000 logements sociaux et un résultat exceptionnel de 1.730 logements sociaux en 2010.

Le succès du dispositif reste donc conditionné à la production de logements sociaux. Or, c'est bien le point d'incertitude aujourd'hui et pour les prochaines années. Avec des organismes HLM aux ressources contraintes (M. Lévêque en a parlé en partie), des subventions de l'Etat pour le logement social en baisse de 13 % en 2010, la disparition de la prime à l'amélioration des logements à usage locatif, l'effort financier repose, une fois de plus, sur les collectivités. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)